



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Aménagement et Développement Durables
Affaire suivie par : Julien BONDUE
Tél : 05 53 45 56 68
Courriel : julien.bondue@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le – 3 MARS 2022

Monsieur,

Par courrier du 14 janvier 2022, vous appelez mon attention sur la décision préfectorale en date du 19 novembre 2021 par laquelle je me suis opposé à la délivrance de la dérogation prévue au titre des dispositions de l'article L.111-9 du Code de l'urbanisme sollicitée par la communauté de communes Isles et Crempse en Périgord le 21 septembre 2021 dans le cadre de votre projet de parc photovoltaïque sur la commune des Lèches au lieu-dit *Le Treillou*, le long de la route départementale n°709.

Seule la communauté de communes précitée à laquelle ma décision a pu faire grief est habilitée à formuler un recours gracieux à son encontre. Or telle n'a pas été son intention comme elle vous l'a indiqué dans un courrier du 19 janvier 2022 adressé à vos services basés à Toulouse.

Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de donner suite à votre demande du 14 janvier 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le préfet

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Société VALECO
Monsieur François DAUMARD
188, rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative
24024 Périgueux cedex
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX
Tél : 05 53 02 24 24 – www.dordogne.gouv.fr



web